

audiOLUX

SOCIETE ANONYME

***12, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Tél. : 420 947
Fax. : 425 462
Email : contact@audiolux.lu
www.audiolux.lu***

Rapport annuel 2006

Table des matières

Message du Président	3
Chiffres-clés	6
Administration	7
Rapport de gestion	9
Rapport du Réviseur d'entreprises	13
Détail du portefeuille-participations au 31 décembre 2006	15
Bilan au 31 décembre 2006	16
Compte de profits et pertes au 31 décembre 2006	18
Annexe aux Comptes annuels	19

Message du Président

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En tant que Président de votre Conseil d'Administration, j'ai le plaisir aujourd'hui de vous proposer une opération structurelle sur le capital social d'Audiolux.

Avant de vous présenter les raisons et les modalités qui nous amènent à vous proposer cette opération d'envergure, je me permettrai d'abord de vous retracer les étapes importantes que votre Société a connues.

Audiolux a été constituée fin 1987 sur l'initiative du Gouvernement luxembourgeois par la réunion des participations des actionnaires institutionnels des secteurs public et privé dans la CLT en vue de former l'ancrage luxembourgeois de celle-ci.

En 1995, suite à l'offre publique d'échange (OPE) des titres CLT en titres Audiofina, le pourcentage de participation d'Audiolux dans la CLT, qui était de 6,1%, a été significativement réduit. Par ailleurs, la restructuration au sein de l'actionnariat de la CLT, suivant laquelle Audiofina et le Groupe Bertelsmann contrôlaient celle-ci à raison de 98% du capital social, a eu pour conséquence que le poids d'Audiolux dans la CLT était devenu marginal. Cet effet a été accentué par la fusion de CLT-UFA et Pearson TV en RTL Group. En date d'aujourd'hui, Audiolux ne détient plus que 0,84% dans RTL Group.

La raison d'être d'Audiolux n'était donc plus donnée et un certain nombre d'actionnaires institutionnels souhaitaient retirer leur participation d'Audiolux. Conformément au principe d'égalité entre actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mars 1997, chaque actionnaire d'Audiolux a eu la possibilité d'obtenir le remboursement de sa position dans Audiolux contre remise de titres Audiofina et d'une soulte en espèces.

Suite à cette réduction de capital, l'actionnariat d'Audiolux s'est vu profondément modifié. Luxempart S.A., actionnaire à raison de 29,33%, et Le Foyer Assurances, Compagnie Luxembourgeoise S.A., actionnaire à 4,1% ont vu leurs participations respectives progressivement augmentées à plus de 70% et 10%.

Le renforcement de Luxempart dans le capital d'Audiolux visait de faire d'Audiolux son pôle de développement dans les secteurs de l'audiovisuel, des télécommunications, des médias et des secteurs y associés.

Dans le but de développer une nouvelle stratégie, le Conseil d'Administration a proposé en 1997 un élargissement de l'objet social permettant à Audiolux d'étendre ses prises de participations. Audiolux a donc pris des participations dans SES (1998), Utopia (2000), VoxMobile (2003) et XDC (2004).

Malgré ces investissements et une gestion active de ses participations, votre Conseil d'Administration s'est posé, au vue de certaines évolutions, à plusieurs reprises la question sur le bien fondé de cette stratégie.

Aussi, force est de constater que le flottant contribuant à la liquidité du titre est évalué à 10% environ du capital, soit € 23 millions en capitalisation boursière (€ 150/titre). Votre Conseil d'Administration considère qu'il faut un flottant plus important pour rendre le titre plus attractif.

Audiolux a pu jouer un rôle au niveau de SES de par son siège à son Conseil d'Administration. La réduction du nombre de mandats au Conseil de la SES a fait que Audiolux n'y est plus représentée aujourd'hui, de même que dans RTL Group.

Dans le portefeuille d'Audiolux, SES représente environ 24% et RTL environ 38%, soit ensemble environ 62% des actifs d'Audiolux sous gestion. Le Conseil d'Administration estime que le portefeuille d'actifs n'est ainsi pas suffisamment diversifié et qu'il représente de ce fait une surpondération sur deux valeurs. Finalement, le manque d'opportunités appropriées dans le domaine des médias et communications amène votre Conseil d'Administration à vous proposer l'opération structurelle sur le capital social d'Audiolux S.A..

Conformément au principe d'égalité entre actionnaires, chaque actionnaire aura la possibilité d'obtenir le remboursement de sa participation dans Audiolux contre remise de titres SES, de titres RTL Group et d'une soulte en espèces (OPRA). Par conséquent, Audiolux gardera ses titres non cotés en VoxMobile et en XDC ainsi qu'en Utopia pour maintenir une gestion cohérente de ces participations. Le prix de rachat définitif sera arrêté par le Conseil d'Administration en fonction de la valeur de l'actif net d'Audiolux validée par un expert indépendant. La société procédera ensuite à l'annulation des actions rachetées.

Luxempart, actionnaire majoritaire à environ 73% du capital social d'Audiolux, a fait savoir qu'elle ne compte pas échanger ses actions Audiolux lors de l'opération. L'annulation des titres rachetés pourrait porter la participation de Luxempart à quasi 100% du capital social en fonction du nombre de titres rachetés dans le cadre de l'opération envisagée.

A l'issue de l'OPRA, Audiolux procédera à une réduction de capital par annulation des actions rachetées et disposera d'un actif réduit en SES et RTL Group, ainsi que d'une trésorerie réduite suite au paiement de la soulte en espèces.

Audiolux demandera le retrait de sa cotation à la Bourse de Luxembourg.

Il est prévu de fusionner Audiolux et Luxempart début 2009 pour des raisons de simplification de structure. Les actionnaires d'Audiolux qui ne participent pas à l'OPRA se retrouveront dans une société non cotée qui fusionnera avec Luxempart. De ce fait, ceux-ci deviendront actionnaires de Luxempart.

Audiolux, et par après Luxempart, continueront comme auparavant à défendre les intérêts des actionnaires minoritaires de RTL Group.

L'effet majeur de l'opération structurelle est de permettre aux actionnaires de réaliser leur investissement sans décote qui au jour de l'annonce de l'opération était supérieure à 30%. A la date de l'annonce, cette décote encaissée par l'actionnaire pouvait être estimée à environ €73 par titre. La plus-value réalisée par un actionnaire faisant partie de la société depuis 1988 peut être estimée à €200 par titre.

Votre Conseil d'Administration a voulu ainsi offrir à ses fidèles actionnaires la possibilité d'optimiser leur rendement dans Audiolux. Tout le potentiel de développement et toute l'attention de gestion de son équipe dirigeante se porteront dorénavant sur Luxempart.

François Tesch
Président

* *
*

Chiffres-clés au 31 décembre 2006

	2006	2005
Résultat net (en millions d'euros)	16,69	5,95
Résultat net par action (en euro) *	12,96	4,62
Dividende brut par action (en euro)**	0,00	2,40
Actif circulant (en millions d'euros)	44,82	18,28
Portefeuille-participations (en millions d'euros)	101,99	120,88
Actions propres (en millions d'euros)	4,63	4,53
Total des fonds propres (en millions d'euros)	158,74	145,14

* sur base d'un total de 1.288.466 actions émises

** sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 15 mars 2007

Conseil d'administration

François Tesch	Président, Administrateur-délégué de Luxempart S.A., Kockelscheuer.
Gaston Schwertzer	Administrateur-délégué, Président de Luxempart S.A., Medingen.
Jo Santino	Administrateur, Administrateur de Luxempart S.A., Luxembourg.
Joseph Jean Aghina	Administrateur, Economiste, Monaco.
Alain Huberty	Administrateur, Secrétaire général de Luxempart S.A., Luxembourg.

Comité de Gestion

François Tesch	Président, Administrateur-délégué de Luxempart S.A., Kockelscheuer.
Alain Huberty	Membre, Secrétaire général de Luxempart S.A., Luxembourg.
Jo Santino	Membre, Administrateur de Luxempart, Luxembourg.
Jacquot Schwertzer	Membre, Administrateur-délégué de Energus S.A., Luxembourg.

Registre de Commerce

R.C.S. Luxembourg B 27301

Réviseur d'entreprises

Deloitte S.A.

560, rue de Neudorf – L-2220 Luxembourg

Siège social

12, rue Léon Laval - L-3372 Leudelange

Tél. : (352) 420 947 Fax. : (352) 425 462

Email : contact@audiolux.lu

www.audiolux.lu

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2006

Opérations de la période

- Audiolux a cédé un tiers de sa participation en SES en réalisant une plus-value exonérée de € 13,89 millions. La participation d'Audiolux en SES est ainsi passée de 1,07% à 0,87%.
- Audiolux a continué à s'impliquer activement dans l'évolution de ses participations dont notamment Voxmobile qui poursuit son développement avec une clientèle en croissance. Le résultat opérationnel est positif depuis quelques mois. La société a mis en place son propre réseau 2G afin d'assurer une couverture autonome sur tout le territoire. Audiolux a participé à une augmentation du capital de Voxmobile à hauteur de € 2,75 millions.
- Au vu de l'évolution remarquable de Voxmobile depuis son lancement en mai 2004, ses actionnaires ont souhaité renforcer les moyens d'actions disponibles à la société pour son développement futur. A cette fin, ils ont chargé une banque d'affaire de les accompagner dans leurs réflexions pouvant mener, le cas échéant, à une ouverture du capital ou à un adossement à un partenaire stratégique.
- Dans le cadre du suivi de la participation en Utopia, Audiolux se consacre à soutenir l'équipe de management renforcée dans ses efforts de gestion rigoureuse des différents sites du groupe Utopia. L'année 2006 a connu une fréquentation en augmentation sensible par rapport à 2005. La situation financière reste toutefois tendue aux Pays-Bas vu le poids de l'endettement et des loyers. Les chiffres 2006 n'ont pas encore été publiés.
- XDC poursuit avec succès sa stratégie de mise à disposition de matériel numérique pour les salles de cinéma. XDC a connu de nombreux succès dans la digitalisation de films et dans la constitution de nouveaux partenariats. Cette évolution positive a conduit les actionnaires de XDC à fournir de nouveaux moyens financiers. Audiolux a ainsi participé à l'augmentation de capital de XDC portant son engagement total à € 0,94 million, dont € 0,7 million ont été libérés.
- Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 mars 2006, Audiolux a acquis 773 actions propres supplémentaires au cours de l'exercice 2006. Au 31.12.2006, Audiolux détient 44.314 actions propres (3,32% du capital social) pour une valeur comptable de € 4.632.903. La société proposera aux actionnaires d'annuler les actions propres lors d'une Assemblée générale extraordinaire prévue le 15 mars 2007.
- Audiolux, qui détient environ 1,3 millions de titres RTL Group, et d'autres actionnaires minoritaires de RTL Group avaient interjeté appel contre les jugements rejetant les demandes à l'égard de Bertelsmann, GBL et consorts, sur base de l'égalité de traitement des actionnaires et l'augmentation du free float. L'appel a été rejeté par la Cour d'Appel en date du 12 juillet 2006. Audiolux et d'autres actionnaires minoritaires ont introduit un pourvoi en cassation.

Les résultats

(En €)	31.12.2006	31.12.2005
Résultat récurrent	4.482.214	4.377.308
Résultat en capital	12.250.755	1.755.005
Impôts	93.325	-217
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	16.826.294	6.132.096
Produits exceptionnels	920	-
Autres impôts	-133.000	-178.592
Résultat de la période	16.694.214	5.953.504

Le résultat récurrent se compose :

- des produits provenant des valeurs mobilières qui s'élèvent à € 4,32 millions (2005: € 4,52 millions) et sont constitués des dividendes perçus de SES et RTL Group.
En 2005, les produits provenant des valeurs mobilières incluaient le versement d'un dividende de € 0,47 million par Audiocom.
- des intérêts perçus sur la trésorerie de la société qui s'élèvent à € 0,78 million (2005: € 0,45 million).
- des charges d'exploitation qui s'élèvent à € 0,62 million (2005: € 0,64 million).

Le résultat en capital contient essentiellement :

- des produits provenant de la réalisation d'actifs pour un montant de € 13,93 millions, dont € 13,89 millions provenant de la cession de titres SES.
- une correction de valeur sur la participation Utopia à hauteur de € 1,53 million.

Affectation des résultats

Le résultat de l'exercice après impôts s'élevant à € 16.694.214 et le report de bénéfice de l'exercice précédent à € 3.860.530, la somme de € 20.554.744 est à la disposition de l'Assemblée.

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'affecter le montant de € 20.554.744 comme suit :

A la réserve légale	€	0
Aux actionnaires, au titre de dividende	€	0
Prélèvement de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2001 du poste « réserve pour impôt sur la fortune imputé »	€	-232.264
Transfert du montant prélevé de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2001 au poste « Autres réserves »	€	+232.264
Au report à nouveau	€	20.554.744
		<hr/>
Total	€	20.554.744

Actif net et cours de bourse

L'actif net est établi sur base du portefeuille valorisé au cours de bourse pour les titres cotés et à leur valeur de souscription ou d'acquisition pour les titres non cotés, éventuellement corrigés pour tenir compte d'éléments nouveaux.

Sur base de ces critères, au 31.12.2006, le cours de bourse de € 130,00 affichait une décote de 37% par rapport à la valeur de l'actif net par titre Audiolux qui s'élevait à € 207,31.

A la date d'aujourd'hui, le cours de bourse de € 150,00 affiche une décote de 32% par rapport à la valeur de l'actif net par titre Audiolux qui s'élève à € 221,93.

Perspectives

La valeur du sous-jacent coté semble se maintenir à un niveau élevé grâce à l'évolution des cours de bourse de SES Global et RTL Group. Les autres participations du portefeuille poursuivent leurs stratégies de croissance et d'amélioration de la rentabilité.

Proposition d'opération sur le capital social d'Audiolux

Au cours du 2^e trimestre 2007, le Conseil d'administration d'Audiolux proposera à ses actionnaires une opération sur le capital d'Audiolux.

Audiolux proposera à ses actionnaires de racheter leurs titres Audiolux contre un paiement en actions SES et RTL Group actuellement détenues par Audiolux et le reste du portefeuille sera converti en une soulte en espèces (Offre Publique de Rachat d'Actions, OPRA). Audiolux procédera à l'annulation des actions rachetées.

Luxempart, qui est l'actionnaire majoritaire d'Audiolux, a fait savoir qu'elle n'échangera pas ses actions Audiolux lors de l'opération. L'annulation des actions rachetées portera la participation de Luxempart dans Audiolux à quasi 100% du capital social.

Le prix de rachat sera arrêté en fonction de la valeur de l'actif net d'Audiolux, sous le contrôle d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Un prospectus détaillant cette proposition sera mis à la disposition des actionnaires. Les actionnaires en seront avisés par un communiqué de presse.

Dividende

Le Conseil d'administration proposera de ne pas verser de dividendes en 2007 et de distribuer les liquidités aux actionnaires dans le cadre de l'opération envisagée.

Corporate governance

En raison de l'opération structurelle sur le capital social qui est proposée aux actionnaires d'Audiolux, le Conseil d'administration ne présente pas de code de corporate governance lors de l'Assemblée générale ordinaire du 15 mars 2007.

Le Conseil d'administration, le 13 février 2007

Rapport du Réviseur d'entreprises

Aux Actionnaires de
AUDIOLUX
Société Anonyme

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mars 2006, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints d'Audiolux S.A, comprenant le bilan au 31/12/2006 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration [la direction / le conseil de gérance], de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière d'Audiolux S.A. au 31/12/2006, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires.

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Deloitte SA
Réviseur d'entreprises

Le 27 février 2007

Georges Kioes
Partner

Détail du portefeuille-participations au 31.12.2006

Participations	Nombre de titres	Pourcentage détenu	Valeur comptable (€millions)
SES Global	4.778.987	0,87%	36,40
RTL Group	1.296.256	0,84%	49,65
Utopia	334.294	28,69%	5,16
Voxmobile	658.632	43,7%	9,79
XDC	708	2,87%	0,94
Audiocom	40.719	99,90%	0,05
TOTAL			101,99

Bilan

Situation au 31 décembre 2006

Actif (en €)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	3(a),4		
Parts dans des entreprises liées		50 492	50 492
Créances sur des entreprises liées	5	5 000 000	-
Participations		14 944 498	13 714 082
Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation		2 250 000	1 500 000
Titres ayant le caractère d'immobilisations		86 993 178	107 116 624
Autres prêts		1 383 053	1 415 290
Actions propres ou parts propres		-	4 531 263
Total actif immobilisé		110 621 221	128 327 751
Actif circulant			
Créances	3(b),6		
Autres Créances		745 204	514 174
Valeurs mobilières	3(c),7		
Actions propres ou parts propres		4 632 903	-
Autres valeurs mobilières		17 639 907	619 842
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		26 433 664	17 146 204
Total actif circulant		49 451 678	18 280 220
Comptes de régularisation		26 161	9 691
Total de l'actif		160 099 060	146 617 662

Bilan

Situation au 31 décembre 2006

Passif (en €)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Capitaux propres	8		
Capital souscrit		33 319 500	33 319 500
Prime d'émission		59 696 000	59 696 000
Réserves			
Réserve légale	9	3 331 950	3 331 950
Réserve "Impôt fortune imputé "	10	1 064 904	1 468 474
Réserve pour actions propres		4 632 903	4 531 263
Autres réserves	8	36 144 086	35 842 156
Résultats reportés		3 860 530	1 000 000
Bénéfice de l'exercice		16 694 214	5 953 504
Total des capitaux propres		158 744 087	145 142 847
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour impôts		940 788	1 334 692
Total des provisions pour risques et charges		940 788	1 334 692
Dettes	3(d),11		
Autres dettes	6	414 185	140 123
Total des dettes		414 185	140 123
Total du passif		160 099 060	146 617 662

Compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006

Charges (en €)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Corrections de valeur sur éléments d'actif			
Corrections de valeur sur immobilisations financières	4	1 527 804	1 166 793
Autres charges d'exploitation	12	620 136	636 558
Intérêts et charges assimilées		29 794	16 794
<i>Concernant les entreprises liées</i>		-	-
<i>Autres intérêts et charges</i>		29 794	16 794
Perte provenant de la réalisation d'actifs		151 108	-
Impôts sur le résultat		-93 325	217
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		133 000	178 592
Bénéfice de l'exercice		16 694 214	5 953 504
Total des charges		19 062 731	7 952 458
Produits (en €)			
Autres produits d'exploitation		35 794	56 250
Produits des participations		4 317 024	4 522 125
<i>Provenant des entreprises liées</i>		3 438	799 653
<i>Autres produits de participations</i>		4 313 586	3 722 472
Produits provenant de la réalisation d'actifs		13 929 667	2 921 798
Autres intérêts et produits assimilés		779 327	452 286
<i>Concernant des entreprises liées</i>		13 356	-
<i>Autres intérêts et produits</i>		765 971	452 286
Produits exceptionnels		920	-
Total des produits		19 062 731	7 952 458

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2006

1. Généralités

AUDIOLUX, Société Anonyme a été constituée le 31 décembre 1987 sous forme de société anonyme et est immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le n° B 27301. Le siège social de la société est établi à Leudelange.

La société a notamment pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2. Présentation des comptes annuels

La société est, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006 en vertu de l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales. Par conséquent, les comptes annuels ont été présentés sur une base non consolidée pour leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La société est incluse dans les comptes consolidés de LUXEMPART S.A., constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale. Le siège de cette société est situé au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange et les comptes consolidés IFRS seront disponibles à cette même adresse.

Certains chiffres du 31 décembre 2005 ont été retraités afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres du 31 décembre 2006.

3. Résumé des principales règles comptables

Les principales règles comptables adoptées par la société sont en conformité avec la loi du 19 décembre 2002.

(a) Immobilisations financières

Parts dans des entreprises liées

On entend par « Parts dans des entreprises liées », une entreprise dans laquelle AUDIOLUX a un contrôle exclusif et détient un pouvoir décisionnel tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel. Ce contrôle est en principe la conséquence d'une détention directe de plus de 50% des droits de vote.

Les parts dans les entreprises liées sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les parts dans les entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qu'il convient de leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2006 (suite)

(a) Participations

On entend par « Participation », une entreprise dans laquelle AUDIOLUX exerce une influence notable de part sa participation aux décisions politique, financières et opérationnelle de l'entreprise détenue. L'influence notable est présumée lorsque AUDIOLUX détient 20% ou plus des droits de vote.

Les participations sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les participations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qu'il convient de leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

Titres ayant le caractère d'immobilisations

On entend par « Titres ayant le caractère d'immobilisations », une participation dans laquelle AUDIOLUX n'exerce pas d'influence notable. Cette absence d'influence notable est présumée si AUDIOLUX ne détient pas, directement ou indirectement, plus de 20 % des droits de vote.

Les titres ayant le caractère d'immobilisations sont évalués au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les titres ayant le caractère d'immobilisations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qu'il convient de leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

(b) Créances

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2006 (suite)

(c) Valeur mobilières

Les valeurs mobilières sont des actifs acquis principalement en vue d'être vendus ou rachetés à court terme ou qui présente des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les corrections de valeur correspondant à l'écart négatif entre la valeur de réalisation et le coût d'acquisition ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

(d) Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

(e) Corrections de valeur

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

4. Immobilisations financières

(a) Les mouvements des « Parts dans des entreprises liées, Participations et Titres ayant le caractère d'immobilisation survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

(en €)	Parts dans des Entreprises liées	Participations	Titres ayant le caractère d'immobilisations
Valeur brute au 01.01.2006	50 492	17 073 232	107 116 624
Entrées de l'exercice	-	2 758 220	443 594
Sorties de l'exercice	-	-	-20 567 040
Valeur brute au 31.12.2006	50 492	19 831 452	86 993 178
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2006	-	-3 359 150	-
Corrections de valeur de l'exercice	-	-1 527 804	-
Reprises de corrections de valeur	-	-	-
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2006	0	-4 886 954	0
Valeur nette au 31.12.2006	50 492	14 944 498	86 993 178
Valeur nette au 31.12.2005	50 492	13 714 082	107 116 624

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2006 (suite)

(b) Sociétés dans lesquelles AUDIOLUX détient une participation supérieure à 20 %

Nom de la société	Siège social	Parts de détention	Fonds Propres (excluant le résultat de l'exercice)	Résultat de l'exercice
Audiocom S.A.	12, rue Léon Laval L-3372 Leudelange	99,99%	55 543	-611
VoxMobile S.A. *	8, Z.I. Bourmicht L-8070 Bertrange	43,72%	5 758 543	-5 754 145
Utopia S.A. **	45, Av. J-F Kennedy L-1855 Luxembourg	28,69%	17 484 548	-2 240 379

* Chiffres non audités

** Chiffres consolidés non audités

5. Créances sur des entreprises liées

Au 31 décembre 2006, ce poste est constitué d'un prêt à LUXEMPART S.A pour un montant de € 5 000 000. Ce prêt est rémunéré au taux de 3,90% l'an et a été totalement remboursé le début février 2007.

6. Autres créances et autres dettes

Au 31 décembre 2006, les autres créances s'élèvent à € 745 204 (2005 : € 514 174) et sont constituées de créances fiscales pour € 542 836 et de créances diverses pour € 202 368.

Les autres dettes s'élèvent au 31 décembre 2006 à € 414 185 (2005 : € 140 123) et sont constituées de dettes fiscales pour € 7 483, de dettes diverses pour € 168 306 et d'une partie du capital non appelé sur XDC s.a pour 238 396.

7. Valeurs mobilières

Le poste « Actions propres ou parts propres » a été au 31 décembre 2006 transféré de l'actif immobilisé vers l'actif circulant. Ces actions propres seront annulées au cours de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2006.

Au 31 décembre 2006, le poste « Autres valeurs mobilières » est constitué de divers fonds d'investissement.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2006 (suite)

8. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

En €	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve Impôt fortune imputé	Réserve pour actions propres	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat exercice
Au 31.12.2005	33 319 500	59 696 000	3 331 950	1 468 474	4 531 263	35 842 156	1 000 000	5 953 504
<u>Affectation du résultat</u>								
- dividendes								-3 092 974
- réserves 'Impôt s/ fortune imput				-403 570		403 570		-
- report à nouveau							2 860 530	-2 860 530
<u>Dotation 2006</u>								
- réserve pour actions propres					101 640	-101 640		-
Résultat 2006								16 694 214
Au 31.12.2006	33 319 500	59 696 000	3 331 950	1 064 904	4 632 903	36 144 086	3 860 530	16 694 214

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 4 juin 2002 a décidé de prolonger, pour une nouvelle période de cinq ans, la durée de l'autorisation donnée au Conseil d'administration pour la réalisation d'augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et aux conditions fixées dans les statuts.

Au 31 décembre 2006, le capital souscrit de € 33 319 500 est représenté par 1 332 780 actions entièrement libérées sans désignation de valeur nominale.

Au cours de l'exercice 2006, la société a acquis 773 actions propres au prix moyen de 131,49 € par action. Conformément à la loi, un montant égal à cette valeur a été affecté à une réserve indisponible par prélèvement sur les 'Autres Réserves'. L'acquisition a été faite dans les limites de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale ordinaire du 16 mars 2006. Le nombre total d'actions propres au 31 décembre 2006 est de 44 314 actions pour un montant de € 4 632 903.

Le capital autorisé s'élève à € 125 000 000.

L'Assemblée générale ordinaire du 16 mars 2006 a décidé de distribuer un dividende brut de € 2,40 par action au titre de l'exercice 2005.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2006 (suite)

9. Réserve légale

Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5% au minimum pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la société.

10. Réserve « Impôt fortune imputé »

En accord avec la législation fiscale, la société a imputé la charge de l'impôt sur la fortune sur le montant de l'impôt sur le revenu des collectivités. Afin de se conformer à la législation concernée, la société a décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune imputé. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de l'imputation de l'impôt sur la fortune.

Les dotations à cette rubrique se ventilent comme suit :

- 2001 € 232 264
- 2003 € 563 800
- 2004 € 268 840

11. Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle

Toutes les créances et dettes sont de durée résiduelle inférieure à un an.

12. Rémunération aux administrateurs

La société a payé au cours de l'exercice 2006 une rémunération forfaitaire aux administrateurs pour un montant brut de € 20 000 (2005 : € 20 000). Ce montant est inclus dans le poste « Autres charges d'exploitation ».

13. Engagements hors bilan

Les titres VoxMobile détenus par AUDIOLUX sont mis en gage auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État afin de garantir les prêts accordés à Voxmobile.

Audiolux a émis une garantie solidaire de € 1 000 000 en faveur des banques dans le cadre d'un nouveau prêt accordée à Voxmobile.

Par ailleurs, pour permettre le rééchelonnement d'une importante dette fournisseur, Audiolux a garanti la solvabilité de VoxMobile pour un montant de € 600 000.

AUDIOLUX a finalement émis une lettre de confort pour Voxmobile, ensemble avec les autres actionnaires, par laquelle elle s'engage à l'égard des banques de s'efforcer à combler les besoins de financement en relation avec le plan de remboursement convenu de la dette bancaire.